

Éditorial

Nous sommes au début d'une mobilisation d'ampleur, initiée au lendemain des élections professionnelles dans la Fonction publique, pour défendre un modèle social fondé sur des services publics renforcés. Malgré l'incurie du Ministère, qui a mis en péril la démocratie sociale par les obstacles considérables mis au vote, la Profession a réaffirmé son attachement à la FSU, qui reste de loin la première force syndicale dans l'Éducation nationale. Merci à toutes et tous pour votre confiance, essentielle au syndicalisme que nous portons et à notre action pour nos professions et pour une société plus juste !

Fort de cette confiance, le SNES-FSU porte avec conviction la revalorisation sans condition dont nos métiers ont besoin et combat résolument le projet de réforme des retraites porté par le Gouvernement. Avec une charge de travail de 43h hebdomadaires, les enseignant·es sont sous payé·es - c'est la DEPP* qui le dit ! - et épuisé·es, pourtant, le Ministre nous propose sa version incongrue d'une vieille lubie libérale : il s'agirait maintenant de « travailler plus (et plus longtemps) pour gagner moins » !

La dégradation de nos conditions de travail se poursuit, avec pour la rentrée 2023 de nouvelles reprises de postes dans le Second degré, déjà très fragilisé par les réformes de ces dernières années. Et ça continue avec les mesures annoncées par voie de presse : projet pour la sixième, pour les mathématiques, nouveaux bricolages en lycée sans remise en cause du fond de la réforme...

Dans l'Éducation, la FSU a appelé le 17 janvier à une première journée d'action pour une revalorisation immédiate et sans contreparties de tous les personnels, pour le retrait de la réforme de la voie professionnelle et pour nos conditions de travail. Avec toutes les organisations syndicales, elle a permis la réussite historique de la grève interprofessionnelle du 19 janvier. Elle œuvre à amplifier encore le mouvement, en vue du prochain temps fort unitaire du 31 janvier et jusqu'au retrait du projet antisocial de réforme des retraites, et pour d'autres choix de société.

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

*Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (service ministériel)



Dessin d'Allan Barte du 20 janvier 2023. Source : sondage Harris Interactive-Toluna pour RTL et AEF Info du 18 janvier 2023.

Pour la défense de nos métiers, pour nos salaires et nos conditions de travail et contre cette réforme des retraites,
Toutes et tous en grève le mardi 31 janvier 2023 !

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| p. 1 : Édito | p. 4-5 : Actualité |
| p. 2 : Préparation de rentrée | p. 6-7 : Mutations - carrière |
| p. 3 : Climat scolaire | p. 8 : Retraites |

Préparation de rentrée

Préparation de la rentrée 2023 : le grand bricolage

Plan mathématiques, heures de soutien : un ministre dyscalculique au mépris des personnels et des élèves

Pap Ndiaye a multiplié les annonces dans la presse ces dernières semaines, autant de mesurette qui ne répondront pas aux enjeux éducatifs :

Collège

→ **dispositif devoirs faits** désormais obligatoire sans qu'on sache si ce dernier sera financé dans les DHG des collèges ;

→ **introduction d'une heure de soutien en sixième en français et mathématiques** avec intervention de professeurs des écoles, sans qu'on sache comme cela sera organisé et au mépris des professeurs des écoles et des professeurs du Second degré ;

→ **suppression en conséquence de la technologie en sixième**, une annonce brutale qui aura des conséquences sur les postes.

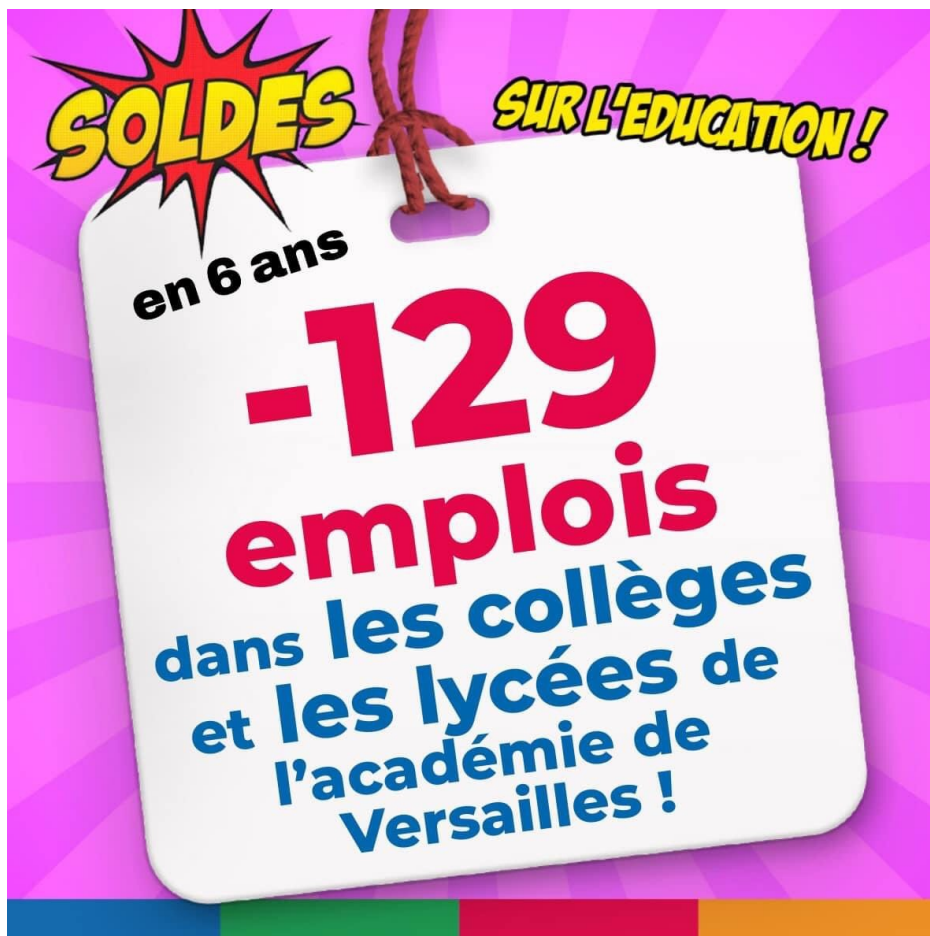
Lycée : toujours plus loin dans l'usine à gaz

→ **le plan mathématiques** préconise la mise en place d'une heure de consolidation en seconde, sans que cette dernière soit financée. Quelles options, quels demi-groupes ou effectifs seront sacrifiés ?

→ **rétablissement d'1h30 de mathématiques dans le tronc commun en première** pour les élèves ne suivant pas la spécialité, dans la précipitation.

Dotation académique : une augmentation des moyens en trompe l'œil

La croissance démographique se poursuit, surtout dans les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise avec respectivement 1087 et 1383 élèves en plus. Seuls les Hauts-de-Seine connaissent une baisse, surtout en collège, avec moins 838 collégiens prévus.



Loin de répondre aux besoins, la dotation académique augmente peu. Certes, l'équivalent de 55 Équivalents Temps Plein sont créés, mais depuis 2018, **l'académie a perdu l'équivalent de 129 postes !** Ces créations ne répondent pas aux besoins, comme le montre le maintien d'un fort taux d'HSA, autour de 13% en lycée !

Déshabiller Pierre pour mal habiller Paul

Face à ces moyens insuffisants, le Rectorat fait le choix d'opérer d'importantes reprises de moyens. Ainsi, 40 postes sont supprimés en collège, pour permettre de créer 120 postes en lycée. Plus encore, les reprises de moyens sont massives dans les Hauts-de-Seine, puisque les collèges sont ponctionnés de 1236 heures postes, soit l'équivalent d'environ 68 équivalents temps plein !

Classes surchargées, dégradation des conditions d'enseignement, alourdissement de la charge de travail, autant de signes qui montrent encore

une fois que, loin des discours officiels, le Gouvernement détruit en réalité le Service public d'Éducation.

Pour vous informer, vous accompagner, le SNES-FSU à vos côtés !

Tout au long des opérations de préparation de rentrée, les sections départementales vous accompagneront pour vous informer et vous soutenir pour toute forme de mobilisation. Vous trouverez sur notre site toute les informations utiles et lien vers les analyses départementales (voir ci-dessous).

Geneviève Royer et Antoine Tardy

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/prepaRS2023>

Climat scolaire

Dans l'académie, la dégradation du climat scolaire, ces dernières années, est incontestable. La diminution des moyens vie scolaire comme enseignants, le désengagement de la Région et l'inaction du Rectorat face aux situations de crise en sont les principales causes. Voici quelques situations d'établissements, emblématiques de ce que vivent les personnels et les élèves, dont la mobilisation, soutenue par le SNES-FSU, finit le plus souvent par payer !

Vie scolaire épuisée au collège Arthur Rimbaud d'Aubergenville

Les problèmes de violence se répètent depuis le début d'année, entre élèves et vis-à-vis des personnels. Le peu de moyens AED attribués et la configuration de l'établissement empêchent de bien surveiller les élèves. En décembre, les personnels se sont mobilisés par la grève et ont appelé à un rassemblement devant l'établissement.

Ils sont en attente de la réponse de la DSDEN à leur demande de moyens de surveillance nécessaires.

Situation explosive au lycée Rosa Parks de Montgeron

Partout dans l'Essonne, malgré les nombreuses interventions de la FSU lors de la préparation de rentrée, l'année a débuté dans un contexte d'insuffisance de moyens. Dès septembre, on parle de dégradation du climat scolaire, en particulier au lycée Rosa Parks, dépouillé d'un demi-poste d'AED. Le vendredi 18 novembre, un feu d'artifice au mortier est lancé contre la salle des profs. Un

événement impressionnant qui s'ajoute aux indices inquiétants trahissant les difficultés de ce gros établissement (plus de 2 700 élèves sur 41 000 m² de bâtiments, avec seulement 12,25 ETP d'AED). La mobilisation des personnels, après une HIS, un débrayage, un entretien avec le CT-EVS* de la DSDEN et une audience avec la Dasen adjointe, a permis de récupérer le demi-poste d'AED injustement repris.

**Conseiller-e Technique - Établissement et Vie Scolaire*

Un premier trimestre en tension au lycée Maupassant de Colombes

Depuis septembre, les actes de violence se multiplient et ont atteint leur paroxysme en décembre, avec trois tirs de mortier. Ces événements graves ont entraîné des mouvements de panique, une évacuation sans aucun protocole et des blessures physiques et psychologiques. Le lycée a dû être fermé plusieurs jours suite à ces événements.

Ces actes de violence sont à corrélés à la baisse de moyens que subit le lycée (vie scolaire et DHG), et au manque de postes d'agents de la Région.

Impossible d'accueillir les élèves dans des conditions de propreté et de restauration satisfaisantes (repas froids, pas de cuisinier) ! Cela ne fait qu'accroître la dégradation du climat scolaire. Direction académique et Rectorat ont été interpellés, mais les réponses attendues tardent à arriver.

Fortes mobilisations au lycée Pissarro de Pontoise

Les personnels enseignants et AED du lycée Pissarro de Pontoise se sont mis en grève du 4 au 6 janvier pour dénoncer des conditions matérielles très dégradées, ainsi que les difficultés de l'équipe de direction, absente depuis la rentrée des vacances d'automne.

Le mouvement, particulièrement suivi, a permis de faire réagir la DSDEN : dès le vendredi 6 janvier, une proviseure adjointe a été nommée.

Mais, en raison de l'impossibilité du dialogue avec la direction, les élèves se sont à leur tour mobilisés vendredi 20 janvier, dénonçant non seulement les conditions matérielles de l'établissement, mais aussi Parcoursup et la réforme des retraites.

A. T.



Les élèves du lycée Pissarro mobilisés le 20 janvier dernier.



Quel avenir pour l'Éducation prioritaire ?

Stage académique à Arcueil
le 6 avril 2023

Le rapport Azéma-Mathiot de novembre 2019 préconisait une réforme systémique de l'Éducation prioritaire : préservation du pilotage national des REP+, suppression des REP remplacés par des dispositifs locaux (cités éducatives, TER) et allocation strictement progressive des moyens en fonction de l'IPS. En 2020 s'est ajoutée la contractualisation avec l'expérimentation des CLA. Parallèlement, le label REP a été en grande partie vidé de sa substance par les baisses de moyens successives.

Mais les crises sanitaire et économique semblent avoir changé la donne. Les annonces récentes de Pap Ndiaye laissent en effet à penser que le label REP n'est plus menacé, puisqu'une refonte de la carte des REP et REP+ (qui date de 2014) est prévue pour la rentrée 2024 sur la base des IPS rendus publics à l'automne dernier. Certains collèges sortiraient ainsi du dispositif pour laisser la place à d'autres.

Dans ce contexte plein d'incertitudes, nous ferons le point sur les informations dont nous disposerons début avril.

Lors du stage, des chercheurs et chercheuses et des enseignant·es présenteront leurs travaux sur les enjeux de l'Éducation prioritaire et ouvriront le débat. Ce sera aussi

l'occasion d'échanger sur nos réflexions et nos interrogations, ainsi que sur les revendications à porter et les actions à mener.

Informations et inscription sur notre site versailles.snes.edu / rubrique Stages et réunions.

Catherine Demerliac

Non-titulaires : s'informer et se défendre face à la gestion indigne de l'Administration

Face à la crise du recrutement, rien n'est fait pour préserver le « vivier » des non-titulaires enseignants, CPE et PsyEN. Les atteintes aux droits sont importantes (attestation employeur hors délais, prime de précarité sélective, évaluations sanctions sans contradictoire...) et les néo-recrutés les subissent d'autant plus que le soutien de l'Administration n'est que de façade. Ces personnels démissionnent ou sont licenciés au nom de logiques hiérarchiques et budgétaires à rebours de l'intérêt des élèves et du Service public d'Éducation.

Stage Droits des personnels non-titulaires le jeudi 16 février à Paris (ouvert aussi aux non adhérent·es). Infos sur versailles.snes.edu.

Pour rejoindre notre collectif Non-titulaires : nontit@versailles.snes.edu !

Sylvie Humbert

Ségrégation scolaire et démocratisation : un enjeu majeur aujourd'hui

La publication par le Ministère des IPS (Indice de Position Sociale) n'a fait que confirmer l'aggravation de la ségrégation scolaire.

Lors du stage organisé le 15 décembre par la section académique, Jules Bodet, géographe, et Guy Dreux, professeur de SES et membre de l'Institut de Recherche de la FSU, ont débattu avec les militantes et militants des ressorts à la fois territoriaux et politiques des facteurs de ségrégation. À partir de l'exemple des Hauts-de-Seine, département où la ségrégation sociale est forte, Jules Bodet montre par exemple comment la sectorisation, la politique locale et les stratégies des différents acteurs (politiques, parents...) jouent ici un rôle déterminant, à l'échelle des bassins et des communes.

Plusieurs conclusions s'imposent, en contradiction avec les discours officiels : l'enseignement privé ne contribue pas à la « mixité sociale » mais l'accroît. La sectorisation est surtout dictée par des considérations politiques. Pourtant, les expériences de politique volontariste favorisant la mixité sociale dans plusieurs collèges parisiens sont un succès mais elles ne sont pas étendues pour des raisons budgétaires ! Les politiques libérales, adossées à l'austérité, font obstacle à une véritable démocratisation. Autant d'orientations politiques que le SNES-FSU dénonce.

Carte interactive des IPS des collèges :

<https://r.snes.edu/IPScIlg>

Tableau des IPS des lycées :

<https://r.snes.edu/IPSLyc>

G. R.

Collèges, lycées de l'académie : des politiques éducatives qui accentuent les inégalités

Carte des formations en collège : une politique ambitieuse affichée mais sans moyens !

Sur le papier, le Rectorat soutient le développement des bilangues et des langues à faible diffusion, notamment dans les collèges de l'Éducation prioritaire. De même, de nombreux enseignements de LCE existent.

« Dans les faits, le manque de moyens alloués aux collèges fragilise la diversité linguistique. »

Dans les faits, le manque de moyens alloués aux collèges fragilise la diversité linguistique. L'allemand continue à reculer, comme le montrent plusieurs demandes de fermetures de bilangues pour lesquelles le Rectorat a émis un avis défavorable. De même, les langues à faible diffusion sont menacées, là où elles existent encore, en raison du faible nombre d'élèves qui les suivent.

Moyens insuffisants et postes fragilisés

Les DHG insuffisantes font obstacle au maintien de la diversité linguistique. En effet, elles ne sont pas abondées pour financer par exemple les bilangues ou les LV2 à faible diffusion. Les établissements sont donc confrontés à un choix qui n'est pas un, arbitrer entre le maintien

de ces groupes et celui d'autres dispositifs, comme des demi-groupes. Rappelons enfin que la fragilité des langues à faible diffusion, mais aussi de l'allemand, dégrade depuis des années les conditions de travail des enseignants de ces disciplines : absence de postes fixes, services partagés sur plusieurs établissements...

Lycée : un horizon des possibles de plus en plus limité

Quelle place pour les séries technologiques ?

De nouvelles classes de STI2D vont encore fermer à la rentrée. La série décline, victime de la réforme du lycée et de la concurrence de la spécialité NSI en série générale.

À l'inverse, les STMG font le plein, à tel point que le Rectorat avait dû ouvrir plusieurs classes en catastrophe à la rentrée 2022. Pourtant, le Rectorat a décidé de fermer les divisions créées à la rentrée prochaine, arguant du fait que cet afflux était lié à une mauvaise politique d'orientation des élèves. Le risque est grand de voir à nouveau des classes ouvertes dans la précipitation à la rentrée 2023.

« Le risque est grand de voir à nouveau des classes ouvertes dans la précipitation à la rentrée 2023. »

Une carte des spécialités révélatrice des conséquences négatives de la réforme du lycée et de Parcoursup

La carte des spécialités ne fait que confirmer les inégalités creusées par la réforme. Les petits lycées sont ainsi pénalisés par le nombre de spécialités proposé. Le Rectorat n'a toujours pas expliqué comment les DHG de ces derniers étaient adaptées pour assurer une offre la plus diversifiée possible.

« La carte des spécialités ne fait que confirmer les inégalités creusées par la réforme. »

Effets prévisibles de la réforme du lycée et de Parcoursup, certaines spécialités sont en difficultés. Ainsi, malgré l'affichage, aucune spécialité LCA n'est réellement assurée dans les lycées publics de l'académie. Les spécialités Numérique et Sciences de l'Informatique et Sciences de l'Ingénieur sont victimes de l'abandon d'une spécialité en terminale. Adossée à Parcoursup et sa logique de tri social, la réforme réduit l'éventail des savoirs dispensés aux élèves, faisant ainsi obstacle à l'affirmation d'une École émancipatrice.

G. R.



Mutations, droits, carrières : le

MUTATIONS 2023



Mutations INTER : dernière étape !

Contrôlez votre barème et les vœux retenus sur SIAM. Vous avez jusqu'au **27 janvier 2023 (16h)** pour vérifier et contester si nécessaire via l'application Colibris <http://acver.fr/colibris>, les éléments retenus par le Rectorat.

Ayez le bon réflexe : sollicitez l'expertise des élu·es SNES-FSU en adressant l'intégralité du double de votre demande de mutation à la section académique.

Retrouvez tous les détails dans notre article (voir ci-dessous).

→ Publication des résultats **le 7 mars 2023**.

Sophie Macheda

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERvbinter2023>

Mutations INTRA dans l'académie de Versailles

→ Période de saisie des vœux **INTRA sur SIAM** du **lundi 13 au lundi 27 mars 2023**.

→ Publication des résultats **le 1^{er} juin**.

Les militant·es du SNES-FSU sont toujours à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et vous défendre malgré la suppression par

la loi de Transformation de la Fonction publique du contrôle paritaire sur le mouvement. Pour tout savoir sur les règles de mutation, inscrivez-vous dès à présent au **stage Mutations INTRA 2023** organisé à la section académique, **le mercredi 15 mars 2023 de 9h30 à 16h30**.

Retrouvez toutes les informations pour vous inscrire dans notre article (voir ci-dessous).

Attention, pensez à adresser la demande d'autorisation d'absence à la Rectrice au plus tard le 15 février.

S. M.

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VER15mars23>

Gardons la main sur nos carrières !

Le calendrier des opérations de carrière : une évidence ?

Depuis la suppression, par la loi Fonction publique (06/08/19), du contrôle paritaire sur la gestion des carrières, transparence et équité de traitement ont cédé la place à l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des carrières. Tout est à reconquérir, jusqu'à la communication par le Rectorat d'un simple calendrier des opérations de carrière. Il a fallu toute la persévérance des élu·es du SNES-FSU pour enfin l'obtenir ! L'action du SNES-FSU se poursuit, pour redonner aux personnels la main aux personnels sur les opérations qui les concernent.

Ces informations demeurent lacunaires, omettant notamment, **une fois de plus, la situation des collègues qui, quelle qu'en soit la raison, n'ont pas eu d'appréciation suite à un rendez-vous de carrière**. Quelle communication ? Quelles modalités de recours ? Ces questions,

sur lesquelles le SNES-FSU interroge systématiquement depuis la mise en œuvre des nouvelles carrières, restent nébuleuses à ce jour. N'hésitez pas à nous solliciter si vous êtes dans ce type de situation !

Recours suite au rendez-vous de carrière : vos élu·es FSU vous défendent en CAPA !

Seule opération en lien avec la carrière faisant encore l'objet d'un examen paritaire : les recours individuels sur l'appréciation finale suite au rendez-vous de carrière. Vous avez saisi la CAPA pour contester votre appréciation ? Informez le SNES-FSU Versailles, pour être bien défendu·e. Chaque année, une majorité de collègues obtiennent satisfaction suite à nos interventions ! La CAPA examinant les recours est prévue le 14 mars 2023 pour l'ensemble des corps du Second degré.

Maud Ruelle-Personnaz

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERcalges23>



Carrières, évaluation professionnelle, connaître ses droits et les défendre !

Stage syndical mardi 6 juin 2023, à Arcueil

Vous avez eu votre rendez-vous de carrière en 2022-2023 ? Vous serez concerné·e l'an prochain ? Vous vous posez des questions sur le fonctionnement des carrières ?

→ Inscrivez-vous ! (rubrique Stages et réunions sur notre site)

SNES-FSU toujours à vos côtés



Congé de formation et compte personnel de formation

Attention aux nouvelles modalités !

Les demandes de congé de formation professionnelle (CFP) et d'utilisation du compte personnel de formation (CPF) – qui permet de mobiliser un crédit d'heures et/ou le financement de la formation – font désormais l'objet d'une seule et unique circulaire. La demande de congé peut ainsi être combinée à la mobilisation du compte personnel de formation, ce qui constitue une avancée positive.

→ Les démarches sont à effectuer via la plateforme Colibris acver.fr/colibris au plus tard **le 30 janvier 2023**.

Demande de temps partiel pour l'année 2023-2024

C'est le moment pour formuler votre demande !

Même si la circulaire, parue excessivement tardivement cette année, indique la date limite du 1^{er} février, vous avez en réalité **jusqu'au 31 mars** pour formuler votre demande ! Pour calculer votre quotité de service, pensez à inclure les éventuelles pondérations. Retrouvez nos conseils, la circulaire et le formulaire de demande dans notre article (voir ci-contre).

Attention : l'envoi de votre demande devra passer par Colibris après signature de votre chef d'établissement !

→ Les résultats seront communiqués aux intéressés suite à la CAP compétente prévue **le lundi 13 mars**.

Les règles d'octroi du congé de formation ont été modifiées en profondeur sans concertation l'an dernier. Le SNES-FSU avait dénoncé l'absence de lisibilité du nouveau dispositif et le dévoiement du droit à congé de formation. Nous avons obtenu cette année d'être consultés sur la circulaire, à deux reprises, et fait évoluer les modalités, mais les principaux problèmes demeurent.

Le Rectorat distingue désormais trois groupes, en fonction du projet de formation présenté, avec pour chacun un contingent distinct de mois de congés de formation, au prorata du nombre de demandeurs, et un barème propre. Le nombre de demandes jusqu'ici déterminant ne concerne plus que le seul groupe 1 (concours de l'Éducation nationale, dans ou hors la discipline). Pour toute autre formation (groupe 2), comme pour les projets de reconversion (groupe 3), seuls comptent les points d'échelon et ceux liés à la nature des demandes.

La modification radicale, peu lisible, et hasardeuse des règles représente une difficulté pouvant remettre en cause les stratégies des personnels, souvent élaborées sur plusieurs années, et les prive de visibilité sur leurs chances d'obtenir un congé de formation.

→ Plus de détails et nos analyses sont disponibles sur notre site, sur les modalités de demande et les règles d'octroi du CFP et du compte personnel de formation.

Contactez-nous bien en amont de la demande afin d'obtenir le maximum d'informations.

S. M.

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERefpcpf23>

⚠ Délais très courts

Demande de temps partiel pour l'année 2023-2024

→ **16 janvier 2023** : parution de la circulaire rectorale fixant les modalités de demande de temps partiel pour l'année 2023-2024.

→ **1^{er} février 2023** : date limite de saisie des demandes dans COLIBRIS.

Le délai est extrêmement court, ce que le SNES-FSU dénonce !

→ **31 mars 2023** : date limite fixée par les textes Fonction publique



HSA et temps partiel

Même si depuis 2021 les personnels en temps partiel peuvent effectuer des HSA, celles-ci ne peuvent leur être imposées. **Les HSA s'avèrent dans la plupart des cas pénalisantes d'un point de vue financier**. Si la quotité de service demandée n'est pas

compatible avec votre service, il vaut mieux demander à moduler votre quotité de temps partiel. N'hésitez pas à contacter la section académique pour être conseillé·e !

Marine Ochando

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERtp23>

Retraites

Dégradation continue des pensions

Le projet Borne s'inscrit dans la perspective de réduire la part des richesses consacrées aux retraites et dans l'aggravation des dispositifs pris avec les réformes de 2004 (Balladur), 2010 (Fillon), 2013 (Touraine) toutes porteuses de régressions dans l'accès d'une retraite à temps plein : l'allongement de la durée de cotisation pour le taux plein, le recul de l'âge, la double peine avec la décote...

S'y ajoutent l'abandon de l'indexation sur les salaires, puis une sous-indexation par rapport aux prix, des années de gel des pensions et d'augmentation de la CSG qui ont conduit à une baisse continue du niveau des pensions, accélérée depuis 2017.

Décrochage

Le graphique ci-contre traduit de façon très explicite les pertes de pouvoir d'achat des retraités depuis 8 ans.

Un.e retraité.e fonctionnaire percevant plus de 2 000 € a subi une

perte de 7,2% de pouvoir d'achat et perdu l'équivalent de 3,5 mois de pension depuis 2014.

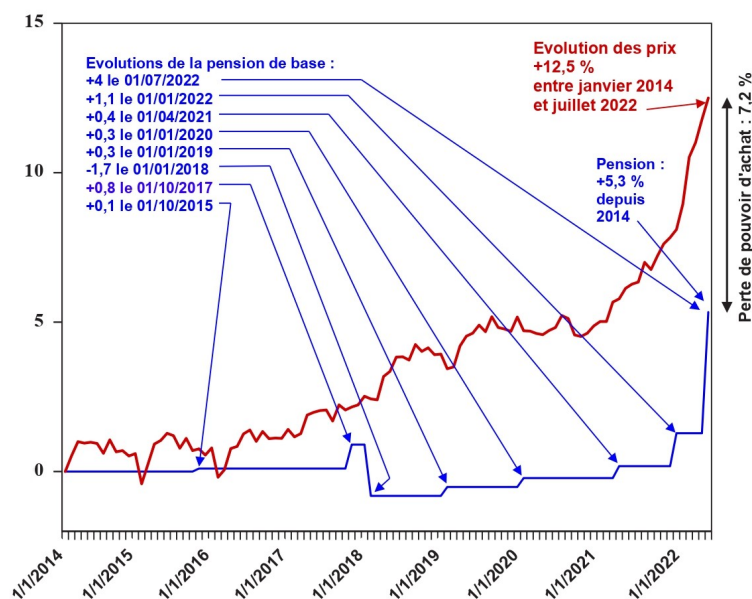
Un.e retraité.e fonctionnaire percevant moins de 2 000 € n'a pas subi la hausse de la CSG mais a tout de même perdu 5,3% de pouvoir d'achat et l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Pour retrouver une situation similaire à celle de 2014, il faudrait une revalorisation des pensions de plus de 7%.

C'est bien sur le dos des salarié.es et des retraité.es que le Gouvernement cherche à économiser, que ce soit à travers le salaire ou la pension qui doit être considérée comme un salaire continué.

Exiger la revalorisation des salaires et des pensions est l'affaire de toutes et tous.

Fabienne Bellin



Pas un jour de plus ! Non à la baisse des pensions !

Le Gouvernement a fait durer un faux suspense avant l'annonce, le 10 janvier 2023, du report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation. Les organisations syndicales, à l'unisson, s'opposent avec détermination à ce projet, largement rejeté par la population.

Un projet brutal et injuste, qui organise la baisse des pensions et renforce les inégalités, pénalisant plus particulièrement les plus précaires, celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, ou dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

Un projet insupportable dans l'Éducation, où la revalorisation, promesse présidentielle vite oubliée,

reste inexistante dans un contexte d'inflation et où les conditions de travail se dégradent, à coups de sureffectifs, de réformes et de bricolages successifs.

Un projet indéfendable ! Le discours sur l'absence d'alternative ne convainc personne. D'autres mesures, porteuses de progrès social mais balayées par le Gouvernement sont possibles, comme la fin des allègements de cotisations sociales sans effet sur l'emploi, la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches, l'augmentation des cotisations retraites...

Défendre nos retraites, c'est défendre un autre modèle de société, un monde plus juste et égalitaire. Le 19 janvier a marqué une première étape. **Déterminé.es, continuons ensemble à dire non à ce projet de réforme !**

→ Nouvelle journée de grève unitaire mardi 31 janvier.

M. R.-P.

Toutes les analyses du SNES-FSU sont à retrouver à l'adresse :

<https://r.snes.edu/RefRetraites2023>

	Taux de pension du fonctionnaire en pourcentage du traitement indiciaire détenu dans les 6 derniers mois d'activité			
Cotisant depuis l'âge de	Départ à 60 ans avant 2004	Départ à 62 ans actuellement	Départ à 64 ans actuellement	Départ contraint à 64 ans (générations 1968 et suivantes) avec le projet de réforme Borne-Dussopt
23 ans	74,0 %	59,2 %	70,9 %	64,4 %
24 ans	72,0 %	54,3 %	65,6 %	59,3 %
25 ans	70,0 %	49,6 %	60,4 %	57,8 %